

raisonnable en fonction de leurs besoins. Une organisation qui négocie sur une base moins solide que celle-là ne sait pas ce que c'est que négocier.

L'hon. M. Côté: Combien donniez-vous à vos enfants?

M. Peters: Je finissais d'habitude par leur donner les \$5. Je ne pense pas qu'il faille, dans des négociations, donner plus que ce qui est demandé. Cet après-midi, le ministre a demandé combien nous leur donnerions. Nous leur donnerions un montant qui se situerait entre 5 p. 100 et ce qu'ils demandent. Il me semble que c'est là la seule façon de négocier. Comme on dit jour après jour à ces travailleurs qu'ils perdront leur emploi en raison de l'automation, il conviendrait de leur donner plus de sécurité qu'ils n'en ont présentement. Je ne dis pas au ministre quelle sorte de sécurité il devrait leur donner, mais je lui dis de se montrer raisonnable, de manifester son sens des responsabilités et d'accorder par voie de négociation un salaire se situant entre ce qu'ils demandent et ce qu'il estime être juste et équitable. Il représente le pays et il me représente dans ces négociations. Nous ne souhaitons pas donner plus que les \$5 demandés par les gosses, mais il existe certainement un moyen terme consistant à leur donner ce qu'ils demandent s'ils peuvent nous montrer que c'est raisonnable.

Si tous les fonctionnaires qui n'ont pas de groupe de négociations obtiennent un montant identique à celui qu'on offre à un syndicat, le gouvernement n'est pas raisonnable ou ces gens feraient rudement bien de se débarrasser de leur syndicat. Si le gouvernement estime justifié de provoquer une grève qui coûtera cher à tout le monde, il finira par nous demander de revenir au Parlement pour résoudre ses problèmes pour lui. En fin de compte, ça lui coûtera davantage. Si les commissaires de la régie interne ont pu accorder 5 p. 100 aux fonctionnaires qui relèvent de vous, monsieur l'Orateur, par pure bonté, le gouvernement devrait être au moins aussi, sinon plus, généreux avec ceux qui négocient avec lui et leur offrir un salaire à mi-chemin de ce qu'il estime raisonnable, c'est-à-dire 5 p. 100, et ce que le syndicat demande. Si les deux parties se rencontraient à mi-route, les négociations seraient menées à bonne fin sans difficultés.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): J'aimerais ajouter quelques mots, monsieur l'Orateur. Le député de Timiskaming (M. Peters) a dit qu'il serait le dernier à parler à cette partie-ci de la session. Peut-être que oui peut-

[M. Peters.]

être que non, mais il me semble que tout le débat cet après-midi porte sur un problème extrêmement important. Je ne crois vraiment pas que plus de discours à la Chambre aideraient les travailleurs, le gouvernement ou quelqu'un d'autre. Mais je trouve que le gouvernement devrait assumer sa responsabilité quant au très grave problème que pose le service postal aux Canadiens. On y dépiste un malaise qui commence à toucher la société tout entière. Il ne porte atteinte ni à la loi ni à l'ordre, mais plutôt à la crédibilité, à la responsabilité et à notre confiance dans des choses que nous avons l'habitude de prendre pour acquises. Le ministre des Postes (M. Kierans) ferait peut-être bien de s'envoler dans l'espace à bord de sa fusée afin d'y contempler le Télésat et d'en haut il se pourrait qu'il règle le problème postal. Peut-être y réussirait-il mieux qu'en donnant des conférences de presse futiles dans les couloirs et les corridors; je crois qu'il nuit ainsi aux négociations collectives.

Je crois que le problème fondamental que le président du Conseil du Trésor a complètement ignoré dans son discours détaché, celui du public canadien qui s'est toujours fié à un service postal sérieux et qui a toujours cru que le courrier serait distribué, qu'il pleuve, qu'il neige ou qu'il vente. C'est une croyance bien ébranlée. Le service postal est perturbé ou même complètement arrêté selon la région où vous vous trouvez au moment de la grève tournante. M. Laniel, de Beauharnois, ou qui que ce soit...

Une voix: Ne faites pas tant d'esprit.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député sait qu'il ne peut citer ses collègues par leur nom, seulement par leur circonscription.

M. Nowlan: Je regrette, monsieur l'Orateur, mais je n'ai pas vu le député assez souvent pour connaître le nom de sa circonscription. Toutefois, je me rends compte que j'aurais dû le faire. De toute façon, je terminerai dans 30 secondes...

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Si on m'applaudit tellement lorsque je dis que je terminerai en 30 secondes, je pourrais peut-être dire que je finirai dans 2 minutes et les applaudissements augmenteraient proportionnellement. Je n'ai pas l'intention de retarder les délibérations, mais je veux bien faire comprendre au président du Conseil du Trésor (M. Drury)—et je ne pense pas qu'il s'en soit rendu compte jus-